



Changement d'adresse pour le regroupement familiale

Par **nina hope**, le **27/02/2015** à **20:28**

Madame/Monsieur;

j'ai l'honneur de présenter mon problème que j'espère que j'aurais une réponse de votre part :l'adresse de logement de mon mari est pas la même avec celle de son logement alors il peut pas déposer le dossier de regroupement familiale jusqu'à ce que il change l'adresse de sa carte d'édenté alors je veux savoir combien de temps il faut attendre pour que cet adresse change de(paris 8em a saint Denis)et le temps que on attend pour le regroupement familiale être .merci d'avance;